

Q.V.d.12.

État du corps du génie publié sur les documents communiqué par le ministère de la guerre et avec l'autorisation du ministre. Suivi des principales disposition des lois, décrets, ordonnances etc concernant les officiers et les gardes du génie et d'une notice sur le matériel. (Fortsetzung) (2Bd.) 1849, 1851.

8. Paris 1849 u. 1851.